

La section 34 a voté la mention ci-dessous concernant la prime RIPEC 2022.

34 personnes ont participé au vote. Le OUI l'a emporté à 91% sur le « non » (9%).

Nombres de voix :

Oui : 31

Non : 3

Ne se prononce pas : 0

La section 34 a enquêté auprès des candidats à la prime pour connaître leur résultat final (taux de retour 93%). Elle constate que globalement les universités ont suivi les avis de la section :

- 100% des candidats à qui la section avait mis 3A ont eu une prime ainsi que 67% des candidats avec 2A
- 20% des candidats à qui la section avait mis 1C ont eu une prime
- La plupart des primes obtenues l'ont été pour l'activité scientifique (60%) ;
- 65% ont obtenu une prime de moins de 4500€ (brut/an).

La section 34 constate aussi que 11% de la population totale de la section a obtenu une prime (alors que 20% de la population avait candidaté). Si on extrapole sur 3 ans, on peut imaginer qu'environ 30% de la population aura obtenu une prime, on est donc très loin d'une prime obtenue par tous les enseignants-chercheurs, malgré les montants faibles distribués globalement.

La section conteste donc l'efficacité du dispositif RIPEC : travail pour les candidats pour monter un dossier, travail pour les sections CNU pour évaluer les dossiers, travail au niveau local pour finalement distribuer un montant assez faible pour une durée plus courte qu'avant (3 ans au lieu de 4). Ces résultats ne font que renforcer notre opposition à ce système de primes, injuste et inefficace, et notre souhait que les montants correspondants soient inclus dans les salaires de tous et ainsi soumis aux cotisations pour la retraite.

Néanmoins nous considérons que si ce système devait perdurer, le rôle du CNU est indispensable pour apporter un éclairage disciplinaire, et national, en complément à une vision locale mais pluridisciplinaire.

Mis à jour le 15 mars 2023